JOURNAL

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

NOUVEAU-BRUNSWICK

TROISIÈME SESSION DE LA 61e LÉGISLATURE, 2026-2027

L'HON. LOUISE IMBEAULT, LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 20 octobre 2026

PROCLAMATION

ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la deuxième session de la soixante et unième Assemblée législative de la Province le 20 octobre 2026, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la troisième session de la soixante et unième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 20 octobre 2026, à 13 heures.

La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 10 septembre, en l'an de grâce deux mille vingt-six et en la cinquième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,
Robert K. McKee, c.r.

La lieutenante-gouverneure,
Louise Imbeault, O.C., O.N.-B.

La troisième session de la 61e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Observations liminaires

Madame la présidente, honorables parlementaires, invités et concitoyennes et concitoyens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 61e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous reconnaissons respectueusement que le Nouveau-Brunswick est situé sur les territoires non cédés et non abandonnés des Wolastoqiyik, des Mi'gmaq et des Peskotomuhkatiyik. Nous cherchons à réparer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres qui portent les espoirs des générations futures. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement constant à agir de façon à parvenir à une véritable réconciliation.

Depuis son arrivée au pouvoir, votre gouvernement place les gens du Nouveau-Brunswick et leurs priorités au cœur de ses activités. Cette approche porte des fruits, et la population de notre province commence à en constater les résultats concrets.

Dans un monde en constante évolution, il est plus important que jamais de faire preuve d'innovation et d'audace, de travailler en équipe à tous les échelons et de s'entraider. C'est ensemble que nous réaliserons nos objectifs et que nous apporterons un changement positif.

Nous ouvrons la session de ce jour en soulignant la contribution de groupes et personnes qui nous inspirent et dont l'œuvre résonne positivement dans les collectivités de la province.

Félicitations et hommages

Au cours de la dernière année, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick se sont distinguées par leurs réalisations et elles méritent notre reconnaissance.

Nous rendons hommage aux dix récipiendaires de l'Ordre du Nouveau-Brunswick en 2026 pour leurs contributions exceptionnelles à la province : Paul Marcel Albert, de Caraquet; Brian J. Francis, de la Première Nation d'Elsipogtog; Patsy Gallant, de Campbellton; Ali A. Ghorbani, de Fredericton; Émé Lacroix, de Caraquet; Patricia McKinney, de Fredericton; Edward L.D. McLean, de Saint John; Paul Ouellet, de Moncton; Jean-Guy Poitras, d'Edmundston; et William Whalen, de Moncton.

Nous félicitons également les récipiendaires des Prix des droits de la personne de 2026, soit Bronwen Cunningham, de Fredericton, qui a reçu à titre posthume le Prix des droits de la personne, et Danika Sirois-Wallace, de Grand-Bouctouche, qui a reçu le Prix des droits de la personne jeunesse.

Félicitations aux personnes lauréates d'un prix VIVE pour leur contribution exceptionnelle à la promotion de l'égalité entre les genres ici, au Nouveau-Brunswick: Jovial Orlachi Osundu, de Moncton; Joanna Owuor, de Fredericton; O Strategies, de Moncton; Mary Matilda 'Tilley' Winslow, de Woodstock (à titre posthume); Kelley McIntyre et Mary Henderson, toutes deux de Quispamsis; et Miigam'agan de la Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church).

Bravo aux personnes intronisées au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick en 2026 : Marc Beaudoin, de Moncton; Tom Coolen, de Fredericton; Sam Johnston, de Miramichi; Geneviève Lalonde, de Moncton; Donald Ryan, de Fredericton; et Heather Smith, de Tantramar.

Bravo également aux athlètes du Nouveau-Brunswick qui ont participé aux Jeux olympiques de 2026 : Courtney Sarault, de Moncton, et Rikki Doak, de Fredericton, qui ont porté les couleurs d'Équipe Canada; et Brendan Corey, originaire de Fredericton, qui a représenté l'Australie. Félicitations à Mark Fawcett, originaire de Rothesay, qui a fait partie d'Équipe Canada en tant qu'entraîneur de l'équipe de parasnowboard.

Toutes nos félicitations également à Austin MacLellan, de Fredericton, qui est devenu le premier athlète du Nouveau-Brunswick à représenter le Canada aux Championnats du monde de rugby en fauteuil roulant.

Nous félicitons les dix lauréates et lauréats des prix Étincelles, chefs de file reconnus dans leurs domaines respectifs, qui veillent à la création d'environnements propices à l'épanouissement des élèves.

Nous félicitons également les dix lauréates et lauréats de l'édition 2026 des Prix d'excellence en éducation du secteur anglophone, ainsi que les neuf lauréates et lauréats du secteur francophone.

Bravo aux 16 personnes honorées lors de la première édition des Prix d'excellence en services de garderie éducatifs de la ministre en vue de souligner leur engagement à l'égard de services de garderie éducatifs de grande qualité.

Félicitations à Lesley Anthony et à Nicole Poirier, lauréates du Prix d'alphabétisation 2026 du Conseil de la fédération, qui souligne les réalisations exceptionnelles, les pratiques innovantes et l'excellence dans le domaine de l'alphabétisation.

Nous rendons hommage aux personnes récompensées lors de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées : Chrystal Venator, qui a reçu le Prix provincial; Louise Tardif, qui s'est vu décerner le Prix de l'honorable Andy Scott; OPAL Family Services, qui a reçu le Prix de l'employeur; Ryder Piper, qui a obtenu la bourse d'études Randy Dickinson.

Bravo aux huit meilleurs exportateurs de l'année, qui ont reçu le Prix d'excellence en exportation 2026.

Nous félicitons les avocates et avocats du Nouveau-Brunswick qui ont été nommés conseillères et conseillers du roi au cours de la dernière année.

Félicitations à Ami Assignon, à Marc Philippe Savoie et à Renée Roy, qui ont été nommés juges de la Cour provinciale à Moncton, ainsi qu'à Rose Campbell, qui a été nommée juge de la Cour provinciale à Woodstock.

Nous félicitons Shane Perley-Dutcher, lauréat du Prix de l'artiste autochtone, remis dans le cadre des Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts de 2026. Shane figure également parmi les six finalistes du Prix Sobey pour les arts.

Félicitations à Clarence LeBreton, historien et auteur acadien originaire de Caraquet, qui a été investi de l'Ordre du Canada.

Nous rendons hommage à Graydon Nicholas qui a reçu le prix Caritas, une distinction internationale que les Chevaliers de Colomb ne décernent que rarement, pour ses efforts visant à réconcilier l'Église catholique et les peuples autochtones face aux blessures du passé.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont portées candidates aux élections municipales et aux conseils d'éducation de district de la province, et nous félicitons les personnes élues pour servir leurs collectivités.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous rendons hommage à Marilyn Trenholme Counsell, ancienne lieutenante-gouverneure, pour son œuvre en tant que politicienne et défenseure de la littératie, ainsi que pour son profond désir d'améliorer la vie d'autrui.

Nous honorons la mémoire de Gerry Pond, dont l'engagement en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat a marqué à jamais notre province.

Nous nous souviendrons de Robert Irving, grand homme d'affaires et ancien co-PDG de J.D. Irving Ltd, qui laisse derrière lui un héritage impressionnant grâce à ses nombreuses contributions au Nouveau-Brunswick.

Nous honorons la mémoire de Roméo LeBlanc, un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale et l'un des membres fondateurs d'une filiale de la Légion royale canadienne à Memramcook, décédé à l'âge de 102 ans.

Nous pleurons aussi la perte de Randy Dickinson, dont le travail remarquable en tant que défenseur des droits des personnes handicapées et des droits de la personne ne sera jamais oublié.

Nous nous souviendrons de Sebastian Halmagean, artilleur au sein des Forces armées canadiennes, originaire de Hamilton et affecté à la base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown, à Oromocto.

Nous rendons hommage à Sheldon Lee, ancien député provincial, connu pour son service à la collectivité et son engagement envers les gens de cette province.

Nous pleurons la perte de Wayne Steeves, ancien député provincial, dont la passion pour la politique et la capacité à établir des liens sincères avec les gens resteront dans les mémoires.

Nous nous souviendrons de George LeBlanc, ancien maire de Moncton, connu pour son dévouement et sa passion envers la ville et les gens qu'il a servis.

Nos pensées sont également tournées vers Michel Soucy, maire de Campbellton.

Nous rendons hommage à Gaëtan Cormier, conseiller municipal de Campbellton, et sa conjointe, Rose-Marie Charest, deux bénévoles et collecteurs de fonds dévoués, reconnus pour leur engagement communautaire.

Nous honorons la mémoire d'Hermante Ayotte, mentore et entrepreneure qui a révolutionné la vision des soins de santé dans sa province natale, le Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au Québec.

Nous nous souviendrons d'Agnès Doiron, enseignante dévouée, militante infatigable, défenseure communautaire et ancienne mairesse du Village de Bas-Caraquet.

Nous pleurons aussi la perte de Nelson Landry, ancien journaliste et rédacteur en chef de l'Acadie Nouvelle.

Nous honorons la mémoire d'Hector J. Cormier, militant acadien et ancien directeur général de la Société nationale de l'Acadie.

Nous nous souviendrons de Georges Goguen, artiste et pionnier de l'art moderne en Acadie.

Nous rendons hommage à Wes Armour, homme d'affaires et philanthrope de Moncton.

Introduction

Aujourd'hui, nous soulignons non seulement le début de la troisième session législative, mais également la mi-parcours du mandat qu'a confié la population du Nouveau-Brunswick à ce gouvernement.

Lors de son entrée en fonction voilà deux ans, ce gouvernement a axé ses efforts sur les priorités communes des citoyennes et citoyens du Nouveau-Brunswick : les soins de santé, l'abordabilité et le développement économique. Et les résultats sont maintenant au rendez-vous.

Votre gouvernement est animé par la volonté de poursuivre l'avancement de ses priorités.

Votre gouvernement sait que pour faire preuve de leadership, il ne suffit pas de se fixer des objectifs : il faut aussi obtenir des résultats. Il faut comprendre les défis auxquels notre province fait face et les occasions qui se présentent, être à l'écoute de la population et faire preuve de transparence dans ses décisions.

Cette approche revêt une importance particulière en cette période d'incertitude persistante. Au cours des deux dernières années, le Nouveau-Brunswick a été confronté à une conjoncture économique en rapide évolution, à l'instabilité mondiale et à de nouvelles pressions à l'échelle nationale. Il a fallu s'adapter et continuer d'avancer en dépit de circonstances changeantes. Et en tout temps, votre gouvernement demeure axé sur les priorités qui comptent le plus pour la population du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé

Obtenir des soins de santé de qualité près de chez soi est essentiel au bien-être de chaque personne vivant au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de la priorité absolue de votre gouvernement, et sa détermination n'a pas fléchi depuis son premier jour au pouvoir.

En effet, votre gouvernement est résolu à faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick puissent avoir accès aux soins dont ils ont besoin, au bon moment et au bon endroit. Il continuera à réaliser des investissements afin que vous puissiez obtenir des soins de santé à proximité de chez vous.

SOINS PRIMAIRES

Le 7 avril 2025, votre gouvernement a inauguré sa première clinique de soins en collaboration. Au cours des 18 derniers mois, 22 cliniques de soins en collaboration ont été mises sur pied dans la province. Des cliniques ont ouvert leurs portes dans les collectivités suivantes : Campbellton, Moncton, Miramichi, Carleton North, Tantramar, Île-de-Lamèque, Edmundston, Fredericton, St. Stephen, Bathurst, Saint John, Eastern Charlotte, Nackawic-Millville, Saint Andrews, Perth-Andover, Beaurivage, Memramcook, Hampton, Moncton Ouest, Grand-Sault, Caraquet et Woodstock.

Ces cliniques de soins en collaboration transforment la manière dont les soins primaires sont prodigués en orientant les patients vers les bons professionnels de santé au bon moment, qu'il s'agisse d'un médecin, d'un membre du personnel infirmier ou d'un autre professionnel paramédical. Le travail se poursuit avec les médecins, le personnel infirmier praticien et les collectivités pour élargir notre réseau de cliniques.

Grâce à ces efforts, le gouvernement réalisera son objectif avant la date prévue : 30 cliniques de soins en collaboration ouvriront leurs portes d'ici la fin de 2027.

Pour la première fois, votre gouvernement s'appuie sur les données de l'Assurance-maladie pour mesurer avec précision le jumelage des patients avec un fournisseur de soins. Cette approche lui permet d'obtenir un portrait clair et fiable de l'accès aux soins primaires et offre une base solide pour suivre les progrès vers son objectif de 85 % de patients jumelés d'ici la fin de 2028. En investissant dans des données de meilleure qualité, votre gouvernement accorde une attention toute particulière au jumelage dans l'ensemble de la province, et il communiquera cette information de manière transparente à la population du Nouveau-Brunswick chaque mois.

Les investissements dans les cliniques de soins en collaboration permettent non seulement de rapprocher les patients de soins de qualité, mais également de réduire l'engorgement des urgences. Depuis notre arrivée au pouvoir, le nombre de cas non urgents traités dans un service d'urgence a diminué de 20 %. Cette baisse démontre toute l'importance d'investir dans les soins primaires. Loin d'être simplement la bonne chose à faire, il s'agit d'un choix particulièrement judicieux. Et nous en constatons les résultats.

INVESTIR DANS LES SOINS DE SANTÉ

Votre gouvernement réalise des investissements stratégiques pour s'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick ont accès aux soins dans les meilleurs délais.

Il a récemment signé un accord avec le gouvernement fédéral afin de débloquer 155 millions de dollars pour soutenir les infrastructures de santé dans l'ensemble de la province au cours des trois prochaines années.

Les travailleuses et travailleurs paramédicaux en soins avancés d'Ambulance Nouveau-Brunswick ont reçu une formation complète sur l'utilisation des thrombolytiques et peuvent maintenant administrer ces médicaments anticoagulants avant l'arrivée à l'hôpital. Des études démontrent que l'administration de thrombolytiques améliore non seulement les taux de survie, mais aussi la durée de la réadaptation et d'autres résultats cliniques. À ce jour, six patients ont bénéficié de ces soins critiques.

EFFECTIF DES SOINS DE SANTÉ

Améliorer le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé, notamment le personnel infirmier, les médecins et les travailleuses et travailleurs des soins de longue durée, demeure une priorité absolue pour le Nouveau-Brunswick.

L'un des premiers engagements que votre gouvernement a tenu a été le versement de 15 000 $ en primes de maintien en poste au personnel infirmier, témoignant ainsi de l'importance qu'il accorde aux personnes qui prodiguent des soins aux gens du Nouveau-Brunswick. Cet investissement porte maintenant des fruits. Le taux de roulement du personnel infirmier a considérablement diminué et, depuis 2025, grâce aux efforts de recrutement de votre gouvernement, un nombre net de 917 infirmières et infirmiers travaillent dorénavant dans notre province.

En mars, votre gouvernement a conclu un accord transformationnel de quatre ans sur les services de médecin avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick. L'accord est axé sur l'amélioration de l'accès aux soins primaires et le soutien aux médecins partout dans la province. Il s'agit de l'une des offres les plus compétitives au pays. Il propose des incitatifs aux médecins qui choisissent de travailler dans des cliniques de soins en collaboration, ce qui aidera le gouvernement à réaliser son objectif de jumeler davantage de patients à un fournisseur de soins. Depuis 2025, la province s'est enrichie d'un nombre net de 179 nouveaux médecins, dont 72 médecins de famille.

Le Nouveau-Brunswick poursuit sa collaboration avec des partenaires de l'ensemble de la province pour pallier le manque de main-d'œuvre et garantir l'accès à des soins de qualité à sa population. D'ici la fin de l'année, votre gouvernement lancera une stratégie visant la main-d'œuvre du secteur de la santé et des soins de longue durée, qui s'articulera autour de quatre objectifs : les données et les connaissances, l'éducation et la formation, le recrutement et le maintien en poste.

En aidant les professionnels de la santé à exploiter pleinement leur potentiel et en proposant des parcours innovants et coordonnés en matière de formation et de perfectionnement professionnel, le gouvernement s'assure que notre système de santé peut répondre aux besoins des gens de la province, aujourd'hui et à l'avenir.

Le programme d'évaluation de la capacité à exercer du Nouveau-Brunswick est l'une des façons d'y arriver. Il offre une autre voie à l'obtention d'un permis d'exercice pour les médecins formés à l'étranger en médecine familiale. Au cours de l'année 2025-2026, neuf médecins formés à l'étranger ont terminé le programme et exercent désormais dans la province. Les médecins de la quatrième

cohorte ont commencé leurs évaluations à l'automne 2026 et commenceront à exercer au printemps 2027. De plus, votre gouvernement a le plaisir d'annoncer qu'à l'avenir, le programme accueillera deux cohortes par année, ce qui représente un total de 20 médecins chaque année.

Le gouvernement a renouvelé son engagement à l'égard d'un programme de bourses pour droits de scolarité visant les domaines prioritaires, notamment les soins paramédicaux et la technique d'urgence médicale, afin de faciliter le recrutement et la fidélisation d'un plus grand nombre de professionnels de la santé de première ligne. Au cours de la première année du programme, 73 travailleuses et travailleurs paramédicaux ont reçu cette bourse et pourront bientôt prodiguer des soins aux gens du Nouveau-Brunswick.

En outre, la planification du premier programme de physiothérapie de la province est en cours. Le gouvernement s'est associé à l'Université de Moncton et à l'Université de Sherbrooke en vue de mettre en place un programme de quatre ans qui devrait accueillir des étudiantes et étudiants dès l'année universitaire 2027-2028.

Huit places en médecine ont été ajoutées au Centre de formation médicale, ce qui fait passer le nombre de places destinées à la formation des médecins francophones au Nouveau-Brunswick de 32 à 40 en 2026. En ajoutant les places du programme de formation médicale du Nouveau-Brunswick de l'Université Dalhousie, le total de la province s'élève donc à 80 places. En outre, d'ici 2030, le nombre de places de résidence francophone au Nouveau-Brunswick continuera d'augmenter et passera de 18 à 26. Ces mesures devraient atténuer la pénurie de médecins et faciliter l'accès aux soins de santé en français dans toute la province.

SANTÉ MENTALE ET DÉPENDANCES

Les personnes du Nouveau-Brunswick aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance méritent des soins en temps opportun, des traitements appropriés et l'espoir de rétablissement.

Les travaux se poursuivent dans la péninsule de Kingston en vue de l'ouverture, cet automne, d'un nouveau centre de traitement des dépendances pour adultes d'une capacité initiale de 35 lits. Au total, 50 lits de traitement en résidence seront mis à la disposition des personnes présentant des troubles complexes liés à la consommation de substances et à des dépendances comportementales, à divers stades de leur rétablissement.

Le programme du tribunal de la santé mentale et des dépendances de Moncton est maintenant en activité, offrant une nouvelle approche en parallèle des processus judiciaires traditionnels. Ce programme à participation volontaire privilégie le traitement et le rétablissement sous supervision judiciaire et sera étendu à d'autres régions à l'avenir.

Votre gouvernement concrétisera son engagement de créer un poste de défenseur de la santé mentale au cours de cette session législative pour que les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale puissent compter sur un allié solide et indépendant.

Votre gouvernement a récemment annoncé la création d'une équipe mobile de soins de santé afin de renforcer le soutien apporté à la population vulnérable de

Fredericton. Cette équipe vient s'ajouter à celles de Moncton et de Saint John qui prodiguaient déjà ces soins importants.

Le gouvernement investit par ailleurs 1,3 million de dollars à la première année de l'initiative PRISME (Programme régional interprofessionnel en santé mentale et enseignement), basée à Moncton. Le programme comprend un centre de formation pratique, où une équipe de soins primaires en santé mentale travaillera en collaboration avec des psychiatres.

Au cours de la prochaine session, le gouvernement collaborera avec des organismes sans but lucratif afin de mettre en place des services de gestion de cas personnalisés pour aider les personnes tout au long de leur parcours de rétablissement.

AÎNÉS ET SOINS DE LONGUE DURÉE

Assurer le soutien aux personnes âgées de façon à favoriser leur santé et leur autonomie demeure une priorité.

La désignation officielle d'une ministre des Aînés souligne non seulement l'importance qu'accorde votre gouvernement aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick, mais aussi son engagement à veiller à ce que la population de la province puisse vivre et vieillir dans la dignité et en toute autonomie, tout en recevant les soins nécessaires au moment et à l'endroit où elle en a besoin.

Des soins renforcés pour les personnes âgées : Un plan de soins de longue durée pour le Nouveau-Brunswick a été lancé plus tôt cette année, soutenu par un investissement de 993 millions de dollars. Il prévoit l'ajout de 624 lits de soins de longue durée et une hausse de la rémunération du personnel de soutien à la personne. Dans le cadre du lancement du rapport, 240 lits supplémentaires à Riverview, à Fredericton et à Quispamsis ont été promis.

En juillet, Développement social a lancé un processus de déclaration d'intérêt en vue de créer 360 nouveaux lits de soins de longue durée, ce qui contribuera à atténuer la pression sur les hôpitaux et à améliorer les soins aux personnes âgées. Votre gouvernement a agi rapidement pour apporter des changements. En effet, il a déjà annoncé trois projets novateurs à Neguac, à Riverview et à New Maryland, retenus dans le cadre du processus. D'autres projets suivront.

Le programme Foyers de soins sans murs s'inscrit aussi dans le plan de soins de longue durée de 2026. En date de septembre, il était offert dans 39 sites situés aux quatre coins de la province. Depuis sa mise en œuvre, le programme a permis de fournir plus de 208 000 services à plus de 7 280 participantes et participants. Cette initiative bien de chez nous poursuivra son expansion au-delà de nos frontières avec l'appui d'Excellence en santé Canada, qui s'emploie à la faire rayonner partout au pays. Votre gouvernement continuera d'étendre ce programme primé.

Votre gouvernement estime que les investissements dans les soins à domicile sont parmi les meilleurs moyens d'aider les personnes âgées à vieillir chez elles et à y demeurer en toute sécurité le plus longtemps possible. Il a investi 10 millions de dollars afin de rendre les services de soutien à domicile plus abordables pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

En janvier, votre gouvernement s'est engagé à investir 4,3 millions de dollars sur quatre ans pour étendre la formation sur la prise en charge des troubles

neurocognitifs destinée au personnel de première ligne et aux proches aidants, en collaboration avec la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick. En date du 30 septembre, 2 031 personnes ont reçu la formation. Il a également dévoilé sa stratégie et son plan d'action pour la maladie d'Alzheimer et les troubles neurocognitifs. Depuis lors, des progrès importants ont été réalisés pour améliorer les services de soutien offerts aux personnes vivant avec un trouble neurocognitif, à leurs familles et aux proches aidants partout dans la province, notamment grâce au lancement de la ligne d'aide provinciale Info-Mémoire NB, à l'élargissement de la formation C-SIRSE! sur les soins aux personnes vivant avec un trouble neurocognitif et au renforcement des services de soutien communautaires.

Coût de la vie et logement

La hausse du coût de la vie continue d'engendrer des difficultés pour bien trop de personnes au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement est à l'écoute de vos préoccupations et a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à améliorer l'abordabilité. Dès son arrivée au pouvoir, il est passé à l'action. Au cours des 100 premiers jours de son mandat, il a adopté le plafonnement à 3 % de la hausse des loyers et a instauré une remise de 10 % sur les factures d'électricité.

Il a également lancé un programme de déjeuners gratuits dans les écoles en septembre 2025, puis de dîners abordables en septembre dernier, permettant ainsi aux familles d'économiser de 900 $ à 2 000 $ en dépenses d'épicerie par année.

Votre gouvernement s'emploie aussi à réduire le coût de l'essence. Plus tôt cette année, une modification réglementaire établissant le prix de l'essence en fonction de l'E10, un carburant mixte, et non en fonction de l'essence conventionnelle, a permis de réaliser des économies de plus de 7 cents le litre à la pompe.

L'écart entre les prix de l'essence conventionnelle et de l'essence E10 affiche une tendance à la hausse depuis le début de l'année. En date de la fixation des prix réglementés la semaine dernière, la modification réglementaire du gouvernement fait économiser aux gens du Nouveau-Brunswick 17,4 cents le litre à la pompe.

En octobre, votre gouvernement a annoncé que tous les nouveau-nés du Nouveau-Brunswick peuvent désormais recevoir gratuitement le vaccin contre le VRS.

Votre gouvernement a également lancé la première consultation publique approfondie du salaire minimum en dix ans et les résultats seront publiés dans un rapport intitulé Ce que nous avons entendu d'ici la fin de l'année.

Votre gouvernement demeure résolu à éliminer les obstacles pour que toutes les personnes du Nouveau-Brunswick puissent réussir dans la vie. En 2026-2027, il a augmenté le budget global consacré à la sécurité du revenu de 15,5 %, passant de 363,6 millions de dollars à 420 millions de dollars, et il a haussé la sécurité du revenu en fonction des taux d'inflation.

Il s'emploie à mettre en œuvre un régime d'impôt foncier plus transparent, prévisible et stable. Au printemps, votre gouvernement a adopté des mesures législatives prévoyant de nouveaux mécanismes de stabilisation des taux qui peuvent aider à limiter la hausse des taux d'imposition à mesure que les évaluations foncières augmentent. L'objectif est d'assurer une stabilité accrue de

l'impôt foncier, tout en veillant à ce que les gouvernements locaux puissent continuer à répondre aux besoins de leurs collectivités. Un mécanisme de protection contre les hausses marquées de l'évaluation est toujours en vigueur pour les biens dont la valeur foncière a augmenté de plus de 10 %.

Des modifications à la *Loi sur la gouvernance locale* seront proposées au cours de la présente session pour doter les gouvernements locaux de nouveaux outils discrétionnaires leur permettant de prioriser et de stimuler la croissance dans leur collectivité.

Lors de la session du printemps, d'autres mesures législatives visant à rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick sont prévues.

Habitation Nouveau-Brunswick a réalisé des avancées concrètes pour contrer la pénurie de logements abordables dans la province.

L'une des premières mesures prises par votre gouvernement a été l'élimination de la taxe de vente harmonisée sur les immeubles à logements multiples. Cette mesure a eu des effets concrets, comme en témoigne les 7 587 mises en chantier en 2025, un record en bonne voie d'être répété en 2026.

Le ministère a lancé la construction de 407 logements abordables entre janvier et la fin septembre, et devrait atteindre son objectif de 430 mises en chantier cette année. D'autres logements s'y ajouteront prochainement, notamment de nouveaux logements publics à Grand Bay-Westfield; un nouveau projet de logement abordable à Saint John; une nouvelle maison d'Habitat pour l'humanité à Fredericton et un autre projet de logements abordables à Moncton, le tout d'ici la fin de l'année.

Depuis 2025, Habitation Nouveau-Brunswick a enregistré 750 mises en chantier de logements abordables et devrait atteindre son objectif de 1 760 logements d'ici 2028.

Habitation Nouveau-Brunswick a procédé à l'ouverture ou l'acquisition de 218 logements publics depuis sa remise sur pied en 2023. À l'heure actuelle, 83 nouveaux logements publics sont en construction ou font l'objet d'un appel d'offres, et 141 autres en sont à l'étape de la conception.

Cette année, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick s'est entretenue avec les locataires, les propriétaires de logements locatifs, les propriétaires fonciers, les développeurs et autres parties intéressées pour solliciter leur avis à l'égard de la *Loi sur la location de locaux d'habitation.*

Votre gouvernement présentera ce printemps une version modernisée de la *Loi sur la location de locaux d'habitation.*

Au cours de la prochaine année, le gouvernement accordera davantage de fonds pour que les collectivités en croissance puissent fournir l'infrastructure nécessaire à la construction de nouveaux logements.

L'itinérance continue de poser des défis aux collectivités de la province. Votre gouvernement a rendu publique sa stratégie sur l'itinérance, *La voie vers chez soi : Stratégie provinciale du Nouveau-Brunswick,* où il reconnaît que l'élimination de l'itinérance chronique nécessite un engagement soutenu, une action concertée et

une responsabilisation continue. Il a en outre pris des mesures concrètes pour favoriser la stabilité du logement et bonifier le soutien en santé mentale.

Au total, 583 logements avec services de soutien ont été financés par Développement social dans la province, et d'autres projets sont en cours de réalisation. De tels logements offrent aux personnes en situation d'itinérance les conditions nécessaires pour retrouver une certaine stabilité, améliorer leur bien-être, reprendre leur vie en main et s'engager sur la voie d'une autonomie durable.

Votre gouvernement continuera de travailler main dans la main avec les collectivités et les partenaires pour atteindre son objectif de réduire l'itinérance chronique de 40 %.

Développement économique

Pour assurer les investissements nécessaires dans les programmes et les services dont la population a besoin, notamment en matière de soins de santé et d'abordabilité, votre gouvernement a mis en œuvre une stratégie de développement économique. Cette stratégie vise à créer des emplois bien rémunérés, à accroître la productivité du Nouveau-Brunswick, à favoriser l'investissement et à renforcer nos liens avec l'économie mondiale. Elle permettra aussi d'augmenter le produit intérieur brut provincial de 10 % d'ici 2030.

Cela est d'autant plus important que les tensions commerciales avec les États-Unis s'intensifient et que les droits de douane du président Donald Trump menacent les emplois et les industries de notre province.

Nous devons nous porter à la défense des entreprises et de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de la réponse gouvernementale aux mesures tarifaires, Service Nouveau-Brunswick a interdit l'acquisition de biens et de services évalués à plus de 5 millions de dollars en provenance des États-Unis. Le gouvernement continuera de recommander aux organismes publics du Nouveau-Brunswick d'interdire l'achat de produits ou de services en provenance des États-Unis, à l'exception des biens et services essentiels pour lesquels il n'existe pas d'équivalent canadien. Votre gouvernement continue d'étudier les leviers envisageables pour soutenir les entreprises locales et canadiennes par l'entremise de ses pratiques d'approvisionnement public.

Nous savons que le Nouveau-Brunswick dispose des ressources dont les marchés mondiaux ont besoin.

Cet automne, le gouvernement lancera un plan de diversification des marchés axé sur des débouchés à fort potentiel non américains qui correspondent aux secteurs prioritaires du Nouveau-Brunswick, et ce, en vue d'accroître et de diversifier les exportations de la province. L'objectif est de bâtir une économie d'exportation plus résiliente, qui établit un juste équilibre entre le développement des marchés internationaux et le soutien à la production locale. Nos industries seront ainsi mieux placées pour rivaliser sur les marchés mondiaux et nouer des liens plus étroits avec de nouveaux partenaires commerciaux en Europe, en Asie et ailleurs.

Le Nouveau-Brunswick travaille aussi de concert avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral pour supprimer les obstacles, ouvrir de nouveaux marchés et créer de nouvelles possibilités au pays.

La province a adopté la *Loi sur le libre-échange au Canada,* entrée en vigueur le 1er juillet, ce qui témoigne de son engagement à favoriser les échanges de biens et de services, et à créer de nouveaux débouchés pour les entreprises et la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick et du pays.

Le Nouveau-Brunswick a été parmi les premiers à autoriser la vente directe de boissons alcoolisées aux consommateurs. En juillet, il a signé une entente avec huit autres provinces dans le but de permettre aux producteurs d'alcool de chez nous d'expédier directement leurs produits aux consommateurs de la plupart des régions du Canada.

D'importants changements ont aussi été apportés à la législation sur la mobilité de la main-d'œuvre en vue de simplifier la certification et de réduire les barrières inutiles. Ainsi, il est désormais plus facile pour les personnes qualifiées de mettre leurs talents à profit là où les besoins sont les plus grands.

Nous continuerons à miser sur l'avenir ici, chez nous.

Votre gouvernement change la donne dans l'industrie minière, alors que l'exploration et l'exploitation connaissent un regain d'intérêt depuis la publication de la Stratégie détaillée sur les minéraux et l'adoption de la *Loi sur les ressources minérales.*

Le nombre de claims a augmenté de 5,2 % depuis mars, pour atteindre un sommet sans précédent, tandis que plusieurs projets prometteurs, y compris le projet Murray Brook–Caribou, poursuivent leur lancée. L'exploration d'anciennes mines et l'évaluation des ressources présentes dans les bassins de résidus pourraient nous permettre de transformer des responsabilités environnementales en occasions de développement économique. Le Nouveau-Brunswick enregistre une hausse de l'activité d'exploration minière grâce à la priorité qu'accorde ce gouvernement au dossier. La société Osisko Critical Minerals Corporation vient d'annoncer un grand projet d'exploration dans le nord du Nouveau-Brunswick pour lequel elle a obtenu 250 millions de dollars en investissements. De plus, des entreprises comme Puma Exploration et Galaway metals explorent activement des gisements d'or dans la province.

Votre gouvernement est déterminé à assurer la croissance économique et le développement régional. Il est heureux de pouvoir travailler avec des partenaires comme la Ville de Dieppe sur l'agrandissement de son parc industriel. Ce projet comprendra l'aménagement de 55 acres prêts à la construction, aura des retombées d'environ 15,4 millions de dollars sur le PIB et mènera à la création d'environ 250 emplois. Il s'agit d'une étape importante pour attirer de nouveaux investissements. De plus, le projet s'inscrit dans la stratégie de développement économique qui vise à favoriser la croissance du secteur privé par l'aménagement de sites prêts à accueillir des investissements.

Le gouvernement a collaboré avec de nombreux partenaires pour développer le corridor commercial de Saint John. Le projet permettra d'accroître la résilience économique à long terme, notamment en améliorant la sécurité, en renforçant les capacités et en éliminant les goulets d'étranglement.

Votre gouvernement travaille de concert avec le port de Belledune en tant que carrefour stratégique de transbordement et de logistique pour les activités dans l'Arctique et les secteurs clés que sont les mines, la défense et l'énergie, ainsi que l'acheminement des ressources canadiennes vers les marchés mondiaux.

Le gouvernement collaborera avec ses partenaires pour s'assurer que les améliorations apportées récemment au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises appuient l'entrepreneuriat, favorisent l'innovation et stimulent la croissance économique en attirant davantage d'investissements dans les secteurs stratégiques.

Le Nouveau-Brunswick est une force vive du secteur canadien de la défense et un partenaire de confiance. De plus, la province accueille sur son territoire la base militaire canadienne de Gagetown. Le projet de modernisation de la Base des Forces canadiennes Gagetown est entamé, soutenu par un investissement fédéral d'un milliard de dollars. La population du Nouveau-Brunswick profitera des retombées de cet investissement. Cet automne, votre gouvernement rendra public un cadre pour la croissance du secteur de la défense au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement attend avec impatience le rapport du Commissariat aux langues officielles qui sera publié le mois prochain. Ce rapport soulignera les nombreux avantages économiques du bilinguisme par l'intermédiaire de la mise à jour de l'étude de 2015 : *Deux langues, c'est bon pour les affaires.*

Le plan d'action pour la croissance du secteur agricole du Nouveau-Brunswick, élaboré de concert avec les acteurs du secteur, sera lancé cet automne. Il encadrera les efforts coordonnés du gouvernement et de l'industrie, et misera sur une exploitation optimale des terres agricoles, le renforcement des entreprises agricoles, l'expansion des marchés et le soutien de la croissance à long terme du secteur.

Votre gouvernement a signé une nouvelle entente provinciale-fédérale de cinq ans pour assurer la poursuite des travaux essentiels menés dans le cadre du Fonds des pêches de l'Atlantique, au service des secteurs des pêches, de l'aquaculture et du traitement des poissons et fruits de mer.

La foresterie est non seulement un maillon essentiel de notre économie, mais elle contribue à la vitalité de nos collectivités, génère de l'emploi et favorise la prospérité de notre province. Des projets comme celui du centre d'innovation stratégique en foresterie numérique modernisent le secteur et renforcent sa compétitivité, en plus de nous permettre de tirer parti de nos forces pour accroître la productivité et attirer de nouveaux investissements.

Le tourisme stimule la croissance économique aux quatre coins de la province. Les dépenses des visiteurs ont totalisé 2,5 milliards de dollars en 2025, un montant record qui profite à l'emploi, aux entreprises et aux collectivités. Fort de ce succès, votre gouvernement poursuivra la mise en œuvre de *Nouvelle perspective : Stratégie touristique du Nouveau-Brunswick 2026-2031* dans le but de porter les dépenses annuelles des visiteurs à 3,7 milliards de dollars d'ici 2031.

Au cours de la prochaine année, votre gouvernement investira dans la création et l'amélioration d'expériences touristiques afin d'encourager les visiteurs à voyager en toute saison, à prolonger leur séjour, à explorer les quatre coins de la province et à contribuer davantage à l'économie locale.

Cette année, Tourisme, Patrimoine et Culture dévoilera un nouveau plan d'action culturel quinquennal visant à maximiser les retombées économiques et sociales du secteur culturel.

Votre gouvernement demeure résolu à régler les problèmes de couverture cellulaire, non seulement pour mieux répondre aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick, mais aussi pour rendre la province plus attrayante aux yeux de la communauté d'affaires.

Pour ce faire, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique présentera cet automne un projet de loi pour modifier la *Loi sur les licences de brocanteurs* afin de mieux encadrer la vente et l'achat de fils de cuivre et ainsi protéger les infrastructures essentielles et éviter les interruptions de service.

Le gouvernement a entamé un examen public pour déterminer si les conditions liées au moratoire provincial sur l'exploitation du gaz naturel correspondent toujours aux pratiques exemplaires actuelles en matière de science, de technologie, d'affaires et de réglementation.

L'examen s'inscrit dans les efforts plus larges menés par le gouvernement visant à réduire la dépendance aux États-Unis, à explorer toutes les options possibles pour renforcer l'économie du Nouveau-Brunswick et à donner notre soutien à notre pays et à nos alliés tout en créant de nouveaux débouchés, dans un contexte économique et géopolitique mondial en pleine évolution.

Votre gouvernement a recueilli les commentaires des gens du Nouveau-Brunswick concernant un cadre stratégique provisoire sur les centres de données. Ces commentaires serviront à orienter les modifications à la *Loi sur l'électricité* qui seront présentées cette session. Le cadre établira des normes strictes sur les plans environnemental, social, économique et énergétique auxquels devront se conformer les projets de centres de données. Les projets qui ne respecteront pas ces normes ne seront pas approuvés par votre gouvernement.

La croissance économique du Nouveau-Brunswick est synonyme de meilleurs salaires et d'emplois bien rémunérés pour les gens du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a transformé les pratiques en matière de négociation en privilégiant le respect et des négociations constructives menées dans les délais prévus. Depuis octobre 2024, il a conclu 18 ententes collectives, visant plus de 55 000 travailleuses et travailleurs du secteur public, dont la toute première convention-cadre regroupant 11 unités de négociation en une seule.

En outre, il est primordial de veiller à ce que la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick ait accès à la formation nécessaire au développement des compétences requises pour occuper l'emploi voulu.

En éliminant les droits de scolarité des programmes de formation en apprentissage, le gouvernement a rendu ces formations plus accessibles et abordables, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes d'acquérir les aptitudes et les titres de compétence nécessaires pour mener une belle carrière.

De plus, votre gouvernement a conclu un accord avec Emploi et Développement social Canada en vue de l'augmentation du nombre de gens de métier certifiés en élargissant l'offre de soutiens à l'apprentissage virtuel pour aider les apprentis dans le cadre du processus de certification.

Éducation

L'éducation est la pierre d'assise d'une vie meilleure : elle ouvre l'accès à des perspectives et à des possibilités qui, autrement, demeureraient inaccessibles.

L'éducation est aussi le socle du développement économique : elle prépare les plus jeunes générations à contribuer activement à notre société. C'est pourquoi le gouvernement a apporté de nombreux changements pour garantir aux élèves de cette province l'accès à une éducation de qualité.

Les nouveaux plans d'éducation des secteurs francophone et anglophone ont été rendus publics en juin. Ils établissent une vision collaborative à long terme pour l'éducation au Nouveau-Brunswick et ont été élaborés avec le concours de plus de 14 000 enseignantes et enseignants, spécialistes, parents, représentants des districts scolaires, titulaires de droits et parties prenantes en vue de répondre aux besoins en constante évolution des enfants et des élèves et de leur fournir les outils nécessaires à leur réussite.

Ces plans prévoient aussi des mesures de suivi des progrès réalisés au chapitre des apprentissages fondamentaux en littératie et numératie, de même que le suivi de l'assiduité et du bien-être des élèves. Ils définissent en outre des jalons de mise en œuvre et des indicateurs.

Ils tiennent compte des objectifs du gouvernement concernant la réduction de l'absentéisme chronique dans les écoles francophones et anglophones, et l'amélioration des résultats en littératie et en mathématiques.

Au cours de la prochaine année, le secteur francophone actualisera ses formations et en concevra de nouvelles en vue de favoriser l'inclusion en garderie. Il mettra en œuvre un nouveau cadre d'intégration professionnelle adapté aux besoins du personnel enseignant récemment embauché et instaurera un nouveau curriculum en littératie pour les élèves de la maternelle à la 2e année.

Dans le secteur anglophone, un cadre d'intervention en matière de littératie et de numératie sera dressé afin d'orienter le personnel enseignant et les administrations scolaires dans l'établissement de pratiques exemplaires liées au temps d'enseignement dans ces domaines. Ce cadre prévoira notamment l'élaboration et la mise en place de la formation professionnelle nécessaire.

Il est largement admis que les enfants ne peuvent pas apprendre s'ils arrivent à l'école le ventre vide.

Comme il a été mentionné, votre gouvernement est passé à l'action face aux défis croissants en matière d'abordabilité. Au cours de l'année scolaire 2025-2026, il a donné accès à des aliments sains dans toutes les écoles grâce au Programme de déjeuners à l'école.

C'est avec fierté qu'il a élargi sa démarche pour l'année scolaire 2026-2027, en offrant un programme de dîners abordables, donnant ainsi aux élèves des écoles publiques la possibilité de manger des repas nutritifs et abordables.

Si voir à ce que les élèves mangent des aliments locaux sains est fondamental, voir à réduire les distractions en classe l'est tout autant.

Le gouvernement réduit, cette année scolaire, les distractions causées par la présence des écrans en classe en vue de favoriser les véritables liens sociaux.

Le ministère a révisé la politique 311 sur l'utilisation responsable des technologies numériques dans les écoles et a adopté la politique 902 sur le temps d'écran et l'utilisation des appareils mobiles personnels dans les établissements

de garderie éducative agréés. Ces changements découlent d'un nombre croissant d'études mettant en lumière les effets négatifs des téléphones cellulaires, du temps d'écran et des médias sociaux sur les enfants et les jeunes ainsi que sur l'apprentissage en classe. Ils intègrent aussi les recommandations du défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick.

De plus, un projet de loi sera présenté cet automne pour rendre les services numériques plus sécuritaires pour les enfants de moins de 16 ans.

Une éducation de qualité repose en grande partie sur le recrutement et le maintien en poste de personnel enseignant et de personnel de soutien compétents.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a dévoilé ses plans de recrutement et de maintien en poste pour les secteurs anglophone et francophone. Ceux-ci visent à fidéliser et à épauler l'effectif actuel, à promouvoir le Nouveau-Brunswick comme endroit où venir étudier, s'installer, travailler et s'épanouir, et à constituer une base de main-d'œuvre durable et agile. Ces changements portent déjà des fruits grâce au recrutement réussi de 600 enseignantes et enseignants cette année seulement.

Par ailleurs, le gouvernement a récemment signé une nouvelle convention collective de cinq ans avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick qui compte plus de 7 800 membres. La convention comprend des mesures de recrutement et de fidélisation.

Le ministère a signé en septembre de nouveaux accords avec les facultés des sciences de l'éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick, de l'Université St. Thomas et de l'Université Crandall pour bonifier les programmes axés sur la littératie et renforcer l'apprentissage. L'objectif est de doter la prochaine génération de pédagogues d'outils d'enseignement de la littératie dont profiteront les élèves du Nouveau-Brunswick pour les années à venir.

Au début du mois, le ministère a actualisé sa politique d'aménagement linguistique et culturel pour mieux refléter les réalités d'aujourd'hui. La politique vise à favoriser la vitalité linguistique et culturelle de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick en faisant appel à la participation du système d'éducation francophone et de ses partenaires dans le cadre d'un projet de société fondé sur la réussite éducative et la construction identitaire.

Au cours de la session, des modifications à la *Loi sur l'Université de Moncton* seront proposées pour permettre aux campus de Shippagan et d'Edmundston d'offrir d'autres programmes menant à un grade, ce qui donnera plus d'options aux personnes désireuses d'étudier dans ces collectivités majoritairement francophones.

Environnement

Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que leur gouvernement soit un gardien responsable de la beauté naturelle des paysages qui les entourent.

Votre gouvernement a posé des gestes en ce sens en augmentant le financement alloué aux initiatives d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique mises en œuvre en 2025-2026, ce qui s'est traduit par des économies d'énergie de 694 698 gigajoules (Gj) d'économies d'énergie au cours de l'exercice, tous

combustibles confondus, ainsi que par une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 513 633 tonnes sur la durée de vie des initiatives.

De plus, en partenariat avec Énergie NB, votre gouvernement investit dans d'autres projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre comme la conversion à la biomasse de la centrale au charbon de Belledune annoncée plus tôt cet automne. Grâce à ce projet, qui représente la conversion au biocarburant la plus ambitieuse en Amérique du Nord, le Nouveau-Brunswick aura abandonné le charbon d'ici 2030.

Énergie NB compte sur un approvisionnement d'environ 700 mégawatts d'énergie éolienne, la majorité étant produite par des parcs éoliens appartenant à des Premières Nations. Cette donnée comprend les projets dont la mise en service est prévue en 2027 et en 2028.

Énergie NB est à évaluer des propositions concernant le stockage par batterie d'une capacité totale de 50 mégawatts pour son réseau. Les batteries servent à gérer les fluctuations intermittentes de la production d'énergie solaire et éolienne, et à garantir la fiabilité du réseau. Ce projet est complémentaire aux autres investissements liés à la production d'électricité et au réseau.

Grâce à ces investissements, le Nouveau-Brunswick est en position de tête pour l'avenir énergétique de la région. Votre gouvernement continuera à promouvoir d'importants projets de production et de distribution d'énergie en vue de faire de la province le carrefour énergétique des Maritimes. Ces projets attireront des investissements, créeront des emplois et procureront des avantages directs aux gens du Nouveau-Brunswick, notamment grâce à des partenariats avec les communautés des Premières Nations. En accroissant notre capacité à relier les ressources énergétiques aux marchés régionaux, ces projets sont gages d'un avenir dynamique et prospère pour la province.

Votre gouvernement dirige un groupe de travail technique visant à renforcer la collaboration et la coordination entre les ordres de gouvernement, les parties prenantes, les Premières Nations et les organisations non gouvernementales; un rapport sur l'état des côtes du Nouveau-Brunswick en vue de favoriser la résilience à long terme des collectivités côtières de la province sera publié au printemps prochain.

Le gouvernement s'est donné comme objectif de faire passer à 15 % la superficie des zones conservées et protégées d'ici 2027. Au cours de la prochaine année, il s'affairera à atteindre cet objectif tout en préparant une feuille de route pour un objectif ambitieux de 30 %.

Désireux de tirer profit des enseignements de l'éprouvante saison des incendies de 2025, le ministère des Ressources naturelles a publié un plan pluriannuel de gestion des feux de forêt. Les conditions météorologiques ayant été meilleures au Nouveau-Brunswick cette année, et pouvant compter sur plus de ressources, le gouvernement a prêté main forte à six autres provinces et territoires du pays dans leur lutte contre les feux de forêt et a mis à contribution du personnel, des avions et de l'équipement. Dans l'année à venir, le ministère poursuivra ses efforts de sensibilisation, la mise en œuvre du programme Intelli-Feu, ainsi que la distribution d'équipement de lutte contre les feux de forêt aux services d'incendie volontaires de la province.

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture prépare un plan d'action sur le transport actif, qui s'inscrit dans l'engagement du Nouveau-Brunswick à cet égard. Le plan sera une feuille de route pour rendre la marche, le vélo et les autres modes de transport actif plus sécuritaires, plus accessibles et plus faciles à adopter.

Gouvernement de confiance

Votre gouvernement sait que la confiance se mérite, c'est pourquoi il continue de faire preuve de transparence, de se rendre dans les collectivités et d'être à l'écoute de la population. Il espère ainsi rétablir les relations et démontrer aux gens du Nouveau-Brunswick que leur confiance est justifiée.

Maintenant que l'examen approfondi d'Énergie NB est terminé, les travaux de mise en œuvre de 50 recommandations ont été lancés. Sur ce total, la date d'achèvement de 22 d'entre elles est 2027; quatre ont déjà été mises en œuvre, et votre gouvernement poursuivra ses efforts pour donner suite aux 18 autres. Ces recommandations portent sur la viabilité financière, la gouvernance et la structure du service public, les relations avec la clientèle et l'attrait pour les investisseurs et les partenariats stratégiques.

Le Nouveau-Brunswick est fier d'être la seule province officiellement bilingue du pays. L'an dernier, votre gouvernement a lancé une nouvelle révision de la *Loi sur les langues officielles* et attend avec impatience de recevoir le rapport du comité permanent dans la prochaine année.

Les efforts pour rétablir les relations entre le gouvernement provincial et les dirigeants des Premières Nations ont porté des fruits cette année. Le forum du leadership récemment mis sur pied se réunit régulièrement pour discuter des dossiers importants.

La première ministre et les chefs ont par ailleurs convenu de tenir une enquête publique, dirigée par des Autochtones, sur le racisme systémique. Ils poursuivront leur collaboration pour établir les paramètres détaillés de l'enquête au cours de la prochaine année.

En vue de renforcer les services de justice pour les Autochtones, le gouvernement a collaboré avec les Premières Nations pour introduire les cérémonies de purification par la fumée et les plumes d'aigle dans les palais de justice.

Au cours de la dernière session, votre gouvernement a adopté la *Loi sur la transparence salariale* qui : impose la divulgation des salaires dans les offres d'emploi; interdit de demander ou de tenir compte de l'historique de rémunération d'une personne candidate; prévoit des mesures de protection contre les représailles. La Loi s'applique à tous les employeurs du secteur privé et du secteur public régis par le gouvernement provincial.

En septembre, la population a été invitée à participer à des séances de consultation publique dans le cadre de l'examen de la loi sur l'équité salariale. Les commentaires ainsi recueillis serviront à moderniser et à étendre la portée de la loi lors de la session législative du printemps.

Au cours de la dernière session, les modifications à la *Loi sur la prescription proposées* par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique en vue d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes de violence sexuelle ont été

adoptées. Le ministère a aussi mis sur pied une unité d'enquête sur la violence sexuelle qui se consacre aux cas complexes et à la traite de personnes. La première équipe a été établie à Shediac, et des équipes seront formées à Tracadie et à Oromocto dans la prochaine année.

Votre gouvernement réalise des investissements pour que les personnes victimes de violence fondée sur le genre puissent recevoir rapidement une aide spécialisée lors d'une situation de crise. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe du Nouveau-Brunswick.

Le ministère du Développement social a tenu compte des recommandations du défenseur des enfants et des jeunes, et a instauré des réformes visant à assurer leur bien-être.

Le gouvernement a présenté la façon dont les ministères collaboreront au cours des trois prochaines années pour réduire les obstacles et améliorer l'accessibilité. Dans la prochaine année, un comité interministériel mettra en œuvre le plan et suivra les progrès accomplis.

La révision détaillée de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* est maintenant terminée. Au cours de la prochaine année, l'accent sera mis sur la réforme, qui devrait figurer au programme législatif du printemps.

Votre gouvernement a lancé un plan quinquennal de transformation de la justice et a doté les salles d'audience de Moncton et de Bathurst de nouvelles technologies qui améliorent la fiabilité et la qualité des comparutions virtuelles et des preuves numériques. Ces technologies seront installées dans les autres palais de justice au cours de la prochaine année.

La présente session devrait voir des modifications à la *Loi sur la Cour provinciale* pour désengorger le système judiciaire du Nouveau-Brunswick.

Conclusion

C'est une grande fierté de voir les changements instaurés par le gouvernement au cours des deux dernières années prendre forme.

Votre gouvernement demeure résolu à donner suite aux priorités fixées par la population du Nouveau-Brunswick : améliorer les soins de santé, accroître l'abordabilité et dynamiser l'économie.

Votre gouvernement reste à l'écoute de la population et poursuit sa collaboration avec celle-ci. Comme promis, il met le changement en marche.

Bien que des progrès mesurables aient été réalisés, le travail n'est pas terminé pour autant. Votre gouvernement tiendra ses engagements, à savoir : l'ouverture de 30 cliniques de soins en collaboration; l'accroissement du parc de logements et le renforcement de la capacité en soins de longue durée; la création de nouveaux débouchés commerciaux et de nouvelles possibilités d'investissement; ainsi que la poursuite de réformes visant à hausser la souplesse et la redevabilité du gouvernement.

Votre gouvernement a relevé les défis et a saisi les occasions qui se sont présentées. Il est plus déterminé que jamais à apporter des changements positifs pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement vous invite à vous joindre à lui dans ses efforts, car c'est seulement en travaillant ensemble que nous atteindrons notre plein potentiel et bâtirons le brillant avenir auquel nous sommes tous en droit d'aspirer.

Merci.

Son honneur se retire de la Chambre.

La présidente de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Susan Holt, première ministre, soit autorisée à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique.* (Projet de loi 1.)

En conséquence, la première ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

La présidente informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, elle a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont elle s'offre à faire la lecture. (Elle en est dispensée.)

Sur la motion de M^me^ Wilcott, appuyée par M. Doucet, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenante-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M^me^ Wilcott, députée de la circonscription électorale de Saint John-Ouest—Lancaster, appuyée par M. Doucet, député de la circonscription électorale de Moncton-Est, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenante-gouverneure, adresse dont elle donne lecture de sa place et qu'elle fait remettre à la présidente, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 20 octobre 2026

À Son Honneur,
l'honorable Louise Imbeault,
lieutenante-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos

humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M^me^ M. Johnson, chef de l'opposition et députée de la circonscription électorale de Carleton-Victoria.

La séance est levée à 15 h.